



> **DOSSIER**
MAINTENANCE
ÉCLAIRAGE PUBLIC

POINT RH p. 10

AGENDA p. 12

GUIDE
DES AIDES
p. 2

NOUVELLES
BORNES
p. 3

ACTUALITÉS
DU SIED 70
p. 8

MODIFICATIONS GUIDE DES AIDES

Lors du bureau syndical du 14 septembre dernier, des décisions importantes d'ordre financier ont été prises afin d'aider les collectivités de Haute-Saône dans la réalisation des travaux sur les réseaux et dans le domaine des économies d'énergie.

Subventions directes du SIED 70 : nouveaux dispositifs

- Une aide à hauteur de 40 % du montant HT des travaux de rénovation des **chaufferies biomasse automatiques** a été mise en place dans les communes où le syndicat perçoit la TCFE. Elle concernera les travaux réalisés suite à un audit extérieur mené par un bureau d'études, sur des installations de plus de 20 ans (aide limitée aux frais de rénovation ou remplacement de la chaudière, et plafonnée à 200 000 € HT).
- En plus des financements déjà apportés pour les études de substitution, le syndicat accompagne désormais les communes où il perçoit la TCFE dans la mise en place de **pompe à chaleur air-eau** avec une aide à hauteur de 20 % du montant HT des travaux suite à une étude de substitution à l'énergie fossile concluant à l'impossibilité de recourir à la géothermie ou à la biomasse.
- Mise en place d'un dispositif d'aide spécifique pour le **remplacement des émetteurs de chaleur électriques par des émetteurs de chaleur à eau chaude** et de leurs réseaux de distribution, dans le cadre d'un raccordement

à un réseau de chaleur, uniquement pour des bâtiments appartenant à une collectivité territoriale.
Taux d'aide :
- Communes où le SIED 70 perçoit la TCFE : 40 % du montant HT des travaux.
- EPCI : 40 % du montant HT des travaux application faite du prorata de la population des communes où le SIED 70 perçoit la TCFE.

Appel à projets « maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux »

En 2022, avec la montée en puissance des sollicitations des communes dans ce domaine, consécutive à la crise énergétique, toutes les demandes n'ont pu être satisfaites. Afin de subventionner un plus grand nombre de collectivités, notamment les plus modestes, 3 modifications ont été apportées pour l'appel à projets 2023 :
- Limiter la participation à l'appel à projets à **une candidature par an** et par collectivité.
- **Un seul jury par an** (courant février de l'année N) avec un dépôt de dossier au plus tard le 31 décembre de l'année N-1.
- **Plafonner** la participation du syndicat à 75 000 € et 60 % du montant des travaux par projet.
Au cours de cette séance, le bureau syndical a confirmé le montant de la dotation de l'appel à projets 2023 à 1 million d'euros comme les années précédentes.

Appel à projets « dissimulation des réseaux secs »

Devant la demande accrue des communes pour des opérations de dissimulation de réseaux, le bureau syndical du 14 septembre 2022 a fixé le montant des fonds propres du SIED 70 (750 000 €) affectés à l'appel à projets 2023 (soit environ 2,3 millions d'euros de travaux HTVA) et, afin de permettre à un plus grand nombre de projets d'être retenus, a d'ores et déjà ramené à 60 %, la participation du SIED 70 pour la partie réseau de distribution publique d'électricité dans les communes rurales pour 2024.

Toujours dans le souci de contribuer à la maîtrise de l'énergie dans les communes rurales, les taux de financement pour l'éclairage public ont été maintenus à 50 % pour l'accompagnement de ces opérations de dissimulation et à 80 % pour le renouvellement des luminaires.

Les dossiers de demande de cet appel à projets sont à déposer avant le 31 décembre de l'année N-1, pour une sélection du jury prévue en janvier de l'année N (un seul jury par an).

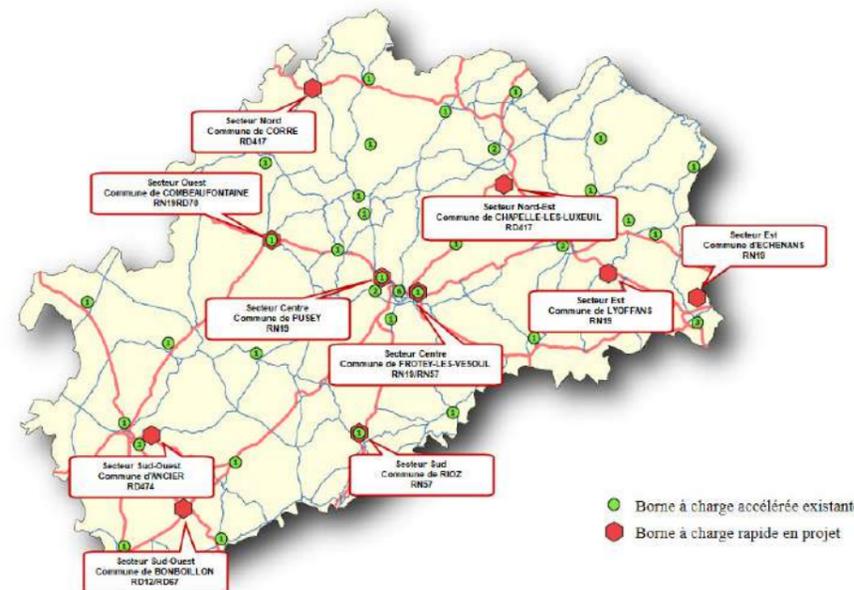
Le descriptif complet des modalités de contribution du syndicat est disponible sur www.sied70.fr rubrique Infos communes, ou en scannant le QR code.



NOUVELLES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dix nouvelles bornes de recharge rapide

Pour permettre à tous un accès plus rapide à la recharge pour les véhicules électriques, le bureau syndical a validé le 17 novembre 2021 la mise en place de **10 bornes de recharge rapide sur le territoire départemental**. Comme pour les 45 bornes précédemment installées, elles seront alimentées par une électricité issue de ressources dites renouvelables. Les futurs emplacements sont précisés sur le plan ci-après :



Les bornes rapides seront d'une puissance de 100 kW, elles permettront la recharge complète d'un véhicule en 30 minutes pour environ 300 kilomètres.

Une tarification adaptée pour un accès optimisé

Comme il s'y était engagé lors de la mise en place des premières bornes en 2017, le syndicat a assuré, sans aucune contribution des communes ou des usagers, la charge de l'investissement et du fonctionnement des premières bornes de recharge du département. Cette démarche volontaire avait pour but de promouvoir ce moyen de déplacement décarboné.

Face à la fin annoncée de la vente des véhicules thermiques pour 2035 et aux réclamations grandissantes des usagers devant l'utilisation abusive des bornes par certains conducteurs, le comité syndical du 5 juillet 2022 a désormais fixé les tarifs qui seront appliqués au 1er janvier 2023 pour les bornes déjà mises en place. Cette tarification, adaptée aux usages locaux et aux véhicules itinérants, permettra une plus grande rotation des véhicules en sanctionnant financièrement les véhicules tampons.

Les bornes du SIED 70 :

- 45 bornes de recharge dite « accélérées » installées en 2018
- 10 bornes de recharge dite « rapides » installées fin 2022 / début 2023

Tarifs pour l'année 2023 :

Charges accélérées :

Terme fixe : 1,50€
0,39€ / kWh
0,20€ / min 30 minutes après la charge complète

Charges rapides :

Terme fixe : 2,00€
0,49€ / kWh
0,20€ / min après la charge complète

Rendez-vous sur www.sied70.fr ou en scannant le QR Code ci-dessous pour découvrir la description et le guide d'utilisation des bornes, la cartographie des emplacements, les tarifs de recharge, l'accès à la commande d'un badge ainsi que l'application Freshmile, interface utilisateur.



DOSSIER MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC



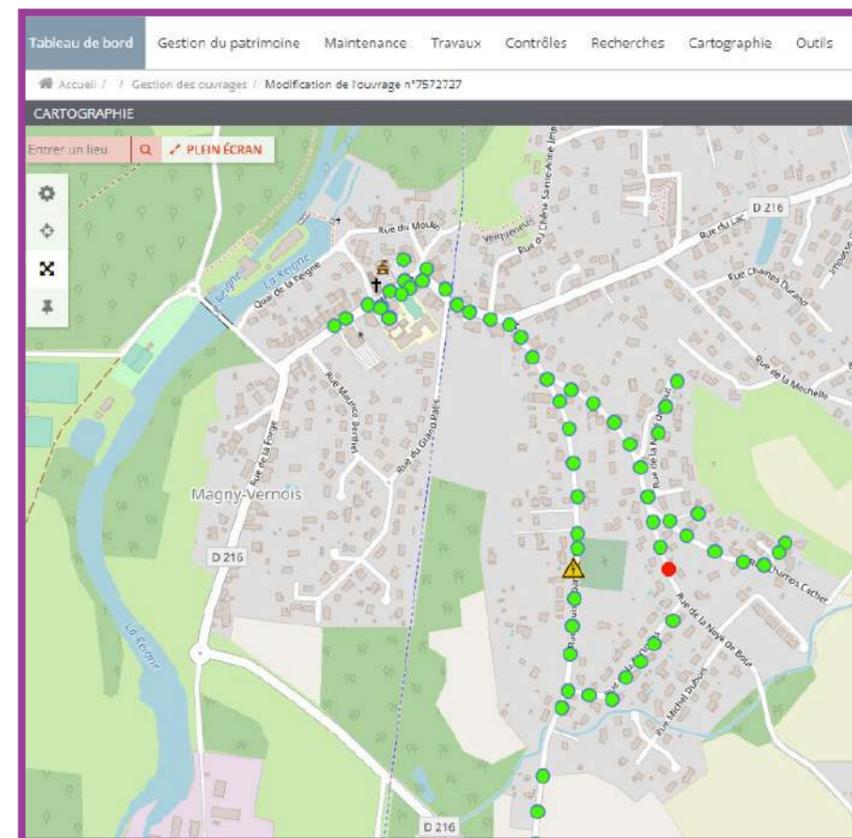
Eclairage public - Rue du Bien-Être à RIOZ

Depuis sa création, le SIED 70 intervient sur les installations communales d'éclairage public pour le compte et à la demande de ses adhérents. Depuis début 2022, pour encore mieux répondre aux besoins communaux, le SIED 70 développe un nouveau service dédié à la maintenance et à l'entretien des installations d'éclairage public, mis en oeuvre par des entreprises spécialisées et des artisans locaux.

Zoom sur ce nouveau service

Pour ce service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public, les prestations proposées par le SIED 70 sont les suivantes :

- 🔍 Le diagnostic de l'installation d'éclairage public, comprenant notamment la création d'un plan précis, la numérotation des points lumineux, la vérification des puissances souscrites auprès des fournisseurs d'énergie.
- 📍 Le géoréférencement des réseaux obligatoire pour toutes les communes en 2026 et indispensable pour permettre les réponses aux DT-DICT, prises également en charge par le syndicat.
- 🔧 La maintenance curative suite à des déclarations de pannes, tant sur les points lumineux, que les réseaux d'alimentation, les armoires de commande, les horloges...
- 🔧 La maintenance préventive (vérification annuelle des armoires de commande, remplacement de l'intégralité des lampes à décharge durant le délai de la convention.
- 📱 La mise à disposition des élus et des entreprises, d'un logiciel et d'une application mobile dédiée permettant les déclarations de pannes et les comptes-rendus d'interventions en ligne.
- 🎄 Les installations et déposes des illuminations temporaires de Noël (prestations supplémentaires sur devis).



Visualisation de la commune de Magny-Vernois sur le logiciel SAGA City Pro

41

communes
adhèrent déjà
au service pour

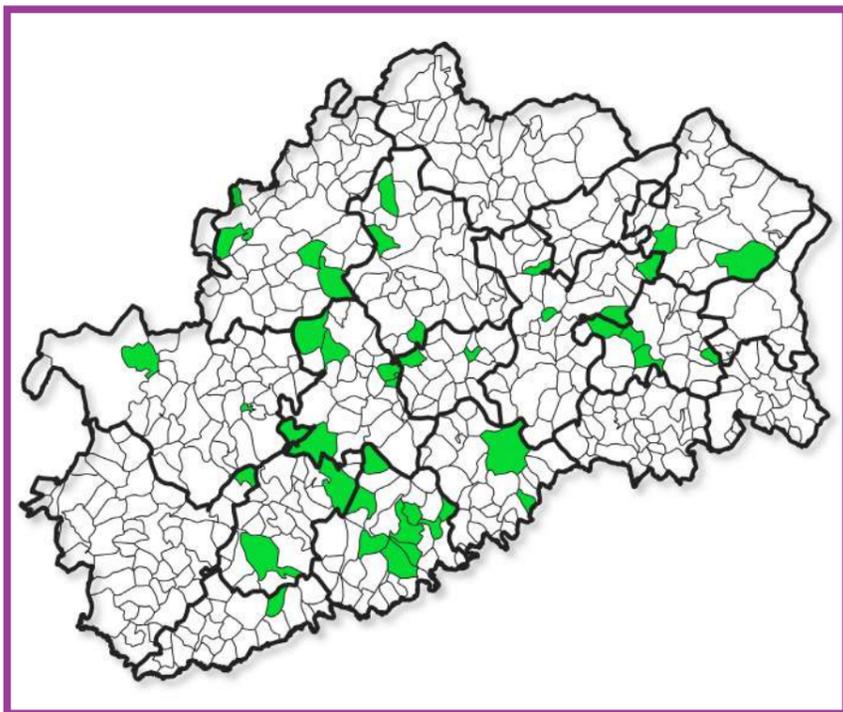
3500

points lumineux

Tarifications appliquées aux communes,
par délibération du bureau syndical du SIED 70 du 15 septembre 2022.

| Date adhésion | avant le 30/06/22 | Du 30/06/2022 au 30/06/2023 | Après le 30/06/2023 | Renouvellement | |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|----------------|---------|
| | | | | 2025 | 2027 |
| Tarif (par an & par point lumineux) | 15,00 € | 18,00 € | 20,00 € | 18,00 € | 20,00 € |
| Durée de la convention | 3 ans | 5 ans | 6 ans | 6 ans | 6 ans |
| Fin de contrat | 2025 | 2027-28 | 2029 et au-delà | 2031 | 2033 |

DOSSIER MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC



Carte des adhésions des communes de Haute-Saône à la maintenance de l'éclairage public

Le 1er mai dernier, Philippe GIRARD arrivait au SIED 70 afin de prendre en charge la maintenance de l'éclairage public, une nouvelle prestation proposée qui vient compléter le panel des offres du SIED 70 aux communes, après le service des bornes de recharge pour véhicules électriques, la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables...

Depuis déjà 5 mois, Philippe GIRARD est à pied d'œuvre pour satisfaire les besoins des communes. Fin 2021, les communes ont eu l'occasion de répondre à un questionnaire pour donner leurs avis sur la question d'une création d'un service dédié à la maintenance de l'éclairage public. Suite aux nombreux retours positifs, le SIED 70 a décidé de sauter le pas.

Au 15 octobre, le service compte déjà 41 communes adhérentes, un chiffre qui devrait évoluer dans les prochains mois. Mais alors quel est le but de ce nouveau service ? Il s'agit de « faciliter la maintenance de l'éclairage public pour les communes, en particulier pour les plus petites » affirme Philippe GIRARD. Aider, éclairer, conseiller sont finalement les maîtres mots de Philippe GIRARD auprès des communes.

« Adhérer ? C'est plus de tranquillité »

Le service maintenance et éclairage public est donc amené à dialoguer avec les communes. Mais finalement que gagne-t-elle à adhérer ? « C'est plus de tranquillité » souligne Philippe GIRARD. « Dans le cadre des petites communes, les maires ont souvent fort à faire et n'ont pas toujours les compétences sur tous les sujets traités. C'est ici qu'on intervient. En nous déléguant le service de maintenance éclairage public, les mairies ont déjà un poids en moins » rajoute Philippe GIRARD. Les communes profitent aussi, en plus de la tranquillité, du savoir-faire du SIED 70 et de la qualité de ses prestations.

Le SIED 70 propose également de nombreuses solutions pour assister les communes dans leur volonté de diminuer leur impact environnemental mais aussi de diminuer leurs factures d'éclairage public.

Parole d'élue
Nadine WANTZ
Maire de Rioz



POURQUOI AVOIR CHOISI LE SERVICE DU SIED 70 ?

L'éclairage public est une compétence exercée par le conseil municipal et à ce titre le maire doit veiller qu'il soit suffisant pour signaler tout danger particulier. Un éclairage suffisant et en bon état est nécessaire pour la sécurité et pour la qualité des usagers de l'espace public en particulier pour les piétons. La ville de Rioz n'a de cesse de moderniser, d'harmoniser les équipements et de s'interroger sur les bonnes pratiques en la matière à mettre en place. Dès 2016, nous avons par exemple expérimenté puis pérennisé l'extinction après minuit de l'éclairage (23 heures en semaine). A la présentation de l'offre de maintenance des installations communales d'éclairage public du SIED 70, nous avons étudié avec intérêt cette proposition avant de la présenter en détail aux membres du conseil municipal.

QUELS SONT LES RAISONS DE VOTRE CHOIX ?

C'est d'abord pour le gain de temps de planification d'intervention que cette offre est intéressante. Auparavant nous mobilisions un prestataire lorsqu'un certain nombre de matériels étaient défectueux. Désormais, cette tâche sera dévolue au prestataire selon une périodicité établie et contractualisée. Les interventions seront donc beaucoup plus régulières. Le service rendu aux administrés sera de meilleure qualité et la sécurité renforcée notamment sur les lieux stratégiques.

EST-CE QUE L'ASPECT FINANCIER A PARTICIPÉ À VOTRE CHOIX ?

C'est évidemment pour maîtriser les dépenses que cette offre est avantageuse. Au-delà de la commande publique qui est simplifiée, c'est surtout le coût de maintenance, établi sur 3 ans, qui donne de la visibilité au budget. C'est au regard de ces principaux éléments que le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement, le 22 juin dernier, pour faire confiance au SIED 70 pour éclairer la ville et nos futures décisions en matière d'éclairage public.

682
points
lumineux
à Rioz

38
Coffrets de
commande
et de comptage

C'est également en terme de connaissance du patrimoine lumineux que cette offre présente un intérêt pour mieux agir sur le court et moyen terme. La création d'une base de données, actualisée régulièrement et gérée au travers d'une application permettra de répondre rapidement à toutes les sollicitations des entreprises et facilitera la projection des futurs investissements nécessaires pour limiter les dépenses de la collectivité en matière d'énergie.

Vous souhaitez

adhérer ?

Votre interlocuteur
au SIED 70 :

Philippe GIRARD
06 62 53 50 90
p.girard@sied70.fr

ACTUALITÉS DU SIED 70

POSTE DE TRANSFORMATION DE TRAVES

Six mois de travail pour offrir à ce poste de transformation une nouvelle peau. C'est le projet des élèves de l'école des Pierres Percées de TRAVES, à l'initiative de leur directeur M. Robin LHENRY.

Les dessins ont été créés avant les vacances de Pâques puis agencés au mois de mai. L'étape finale, les peintures, ont été réalisées pendant la semaine du 27 juin au 1er juillet. À noter que l'objectif de cette mise en peinture du poste n'était pas uniquement esthétique mais aussi fédérateur et formateur puisque tous les enfants ont participé à l'élaboration de ce projet artistique, de la petite section de maternelle au CM2.

Une opération totalement financée par le SIED 70, en partenariat avec la commune qui est intervenue pour effectuer un désherbage des abords du poste et de la SICAE-EST qui s'est attachée à nettoyer entièrement le poste, sécurisant ainsi l'intervention des enfants.



Le poste de transformation après le travail des élèves

INAUGURATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE GAZ À LA CÔTE - ROYE

LA CÔTE a officiellement déclaré sa flamme à GRDF lors d'une inauguration le 3 mai dernier du nouveau réseau de gaz de la commune, mis en service en juin 2021. La journée a été marquée par la signature d'une convention entre le SIED 70 et GRDF, convention en faveur de la mobilité au gaz, verte et décarbonée sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Puis la flamme bleue du gaz a été symboliquement allumée via une torchère.



Présents de gauche à droite : Pascal DELNEF, maire de Roye, Isabelle ARNOULD, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Lure, Philippe WAGNER, directeur de GRDF, Robert VUILLEMARD maire de La Côte, et Jean-Marc JAVAUX, Président du SIED 70

La construction de ce nouveau réseau s'est matérialisée par la création de 4,5 km de réseau de distribution de gaz naturel qui ont été posés depuis l'infrastructure gaz existante de ROYE. L'objectif était de desservir plusieurs clients industriels, en particulier Knauf Fibres et Val Métal, ainsi que la mairie et l'école de LA CÔTE. De plus, 35 clients résidentiels présents sur le tracé ont pu bénéficier de l'énergie gaz en se raccordant dès les premiers travaux.

LES ÉCOLOUSTICS

Lauréats du concours Les Écoloustics organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), les 21 élèves de la classe de CM1 / CM2 de Thierry MARON l'école de Vauvillers se sont déplacés à Paris le 30 juin dernier pour recevoir le prix national. La journée a été festive pour les enfants qui ont profité de leur venue à Paris pour se rendre à la Cité des Sciences et pour pique-niquer à la Villette. Une journée dont les enfants se souviendront pendant longtemps.

Cette année, le concours portait sur la thématique : « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi dans tout ça ? ». En Haute-Saône, ce sont 19 structures regroupant des classes de CM1 et CM2 mais aussi des périscolaires qui ont participé, au profit de 250 enfants.

Pour accompagner les enfants au concours, le SIED 70 a missionné le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Ognon et la Maison de la Nature de Vosges Saônoises.

Les animateurs de ces deux structures ont abordé dans le cadre de deux séances d'animation la découverte des énergies et l'accompagnement à la formalisation du projet de la classe ou du périscolaire. Les enfants ont aussi pu profiter dans le cadre de ce partenariat d'une visite d'un site ou d'une unité de production. L'école de Vauvillers a ainsi eu toutes les cartes en main pour créer son invention « l'Anaé-générateur Engro-couro-sphère Éolien » qui a charmé d'abord le jury départemental puis le jury national.



Les élèves de Vauvillers accompagnés de Guy HOURCABIE, Président du SIEEN et Vice-président FNCCR

La vidéo de présentation de « l'Anaé-générateur Engro-couro-sphère Éolien » est à retrouver en actualité sur www.sied70.fr ou en scannant ce QR Code.



INSOLITE



Le 30 juin dernier, au cours d'un chantier à La Romaine, alors qu'un engin de travaux publics creusait une tranchée, il tombe nez à nez avec un obus.

Après la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation des habitations les plus proches, l'explosif a été récupéré en toute sécurité par une équipe de démineur venue de Colmar.

Une découverte qui aurait pu mettre le feu aux poudres.

ACT'EAU

Jusqu'en avril 2023, les collectivités peuvent bénéficier d'un financement allant jusqu'à 13 000 € pour des aides sur les études techniques et la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du programme ACTEE, la FNCCR propose aux collectivités d'adhérer au sous-programme d'accompagnement ACT'EAU. Ce dernier vise à renforcer l'efficacité énergétique des sites piscines et des centres aquatiques. Un enjeu majeur face au vieillissement et au coût de ces structures. Elles doivent être modernisées et intégrer les objectifs d'amélioration énergétique notamment au regard du décret tertiaire qui vise des réductions conséquentes aux horizons 2030, 2040 et même 2050.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/acteau> ou scannez le QR Code.



POINT RH

CRÉATION D'UN BUREAU D'ÉTUDES

Depuis mars 2022, le SIED 70 a renforcé son service dédié aux réseaux-secs par la création d'un bureau d'études (BE) composé de 2 techniciens dessinateurs, Julien FLEUROTTE et Enzo PELLATON.

Les principales missions du BE sont les suivantes :

- Réalisation des études de réseaux électriques HTA/BT aériens et souterrains, de réseaux d'éclairage public et de génie civil ainsi que de communications électroniques
- Élaboration des études d'avant-projet, des études en phases projet et d'exécution pour l'établissement des propositions de travaux chiffrées
- Production de chiffrages
- Réalisation de plans et documents cartographiques
- Participation à la vérification des dossiers de récolement

Dissimuler les réseaux aériens pour améliorer l'esthétique des territoires, créer de nouvelles dessertes, renforcer les réseaux existant, ces opérations nécessitent des études identifiant et proposant des solutions techniques appropriées au besoin communal.

OFFRE D'EMPLOI

Le SIED 70 recrute
2 Conseillers en
Énergie Partagés
(CEP)

Offre d'emploi complète
sur www.sied70.fr

LES NOUVEAUX AGENTS DU SIED 70



PHILIPPE GIRARD

Philippe, c'est le romantisme incarné. Amoureux de la nature et des animaux, il voue sa vie à la faune et à la flore ainsi qu'à transmettre son impressionnant savoir. Au SIED 70, il allume la lumière à tous les étages pour que les éclairages publics de vos communes soient efficaces pour plus de confort pour l'homme... Mais aussi pour nos animaux.

Chargé de maintenance éclairage public - Arrivé le 02/05/2022

LOUIS BAUD

Louis, c'est la « force tranquille ». Passionnément curieux, lecteur compulsif et utilisateur intarissable d'internet, c'est en combinant toutes ses passions qu'il s'est naturellement tourné vers les métiers de la communication. Un vrai geek de la com' ! Louis a déjà marqué son empreinte en faisant preuve d'innovation et d'imagination. Soyez attentifs, sur papier ou sur la toile, il saura tisser les mots justes, allier le fond et la forme, pour que le SIED 70 n'ait plus de secret pour vous.



Apprenti en communication - Arrivé le 11/07/2022



NICOLAS ROLLAND

Nicolas c'est le compétiteur. Avec lui, tous les chemins mènent à Rome. Ou plutôt vers son ordinateur. Passionné de jeux-vidéos, il ne se voyait pas faire autre chose que de pianoter très vite sur son clavier (pour impressionner les anciens) et d'avoir la tête dans les branchements électriques. Et ça tombe bien : au SIED 70 il pourra faire les deux dans le cadre de la maintenance éclairage public. Passer d'une partie en réseau sur son jeu vidéo préféré aux branchements des coffres réseaux il n'y a qu'un pas... Ou un fil.

Apprenti chargé de maintenance éclairage public - Arrivé le 26/09/2022

AGENDA

 Commission Consultative
Paritaire de l'Énergie
26 octobre 2022

 Commission Finances, Communication,
Affaires Générales et Statut
9 novembre 2022

 Commission Appels d'Offres
16 novembre 2022

 Bureau syndical
16 novembre 2022

 Comité syndical
23 novembre 2022

 Commission Consultative
des Services Public Locaux
24 novembre 2022

DÉMÉNAGEMENT

Ces dernières années, les offres du SIED 70 aux collectivités se sont développées, au-delà des missions traditionnelles liées aux réseaux de distribution publique d'électricité, dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la recharge publique pour véhicules électriques et désormais de la maintenance de l'éclairage public. Afin de répondre aux demandes grandissantes des collectivités et pour faire face aux nouveaux enjeux liés à la transition énergétique, les services du syndicat se sont étoffés en conséquence, passant de 15 à 25 agents.

Dix-neuf ans après leur achat, les locaux situés à VAIVRE et MONTOILLE se sont révélés trop exigus pour accueillir l'ensemble des services et répondre, notamment, aux mesures de distanciation liées à l'épidémie de la COVID-19. C'est pourquoi, le Comité syndical a validé l'achat d'un nouveau bâtiment plus adapté, situé au 1 rue Max Devaux à VESOUL (ancienne Maison de l'Économie et du Tourisme), pour accueillir l'ensemble des services. Dans l'attente du départ de certains locataires, seul le service réseaux-secs avait pu emménager dans les nouveaux locaux en janvier 2022. L'ensemble des services (MDE-EnR, Comptabilité, Ressources Humaines, Informatique, Direction générale) ont suivi début juin 2022 pour occuper ces locaux plus adaptés à l'évolution de l'activité du syndicat.

Le nouveau bâtiment du SIED 70



**Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône**

1 rue Max Devaux - 70000 VESOUL
03 84 77 00 00 - contact@sied70.fr - www.sied70.fr

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
Crédit photographique : SIED 70, Mairie de Rioz
Conception graphique : SIED 70
Impression : Max Communication - VESOUL
Tirage : 800 exemplaires